

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 144 DE

Page 1/4

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents) départ 20h04, VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, PINGAT Martine, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, TOURNIER André, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, MURCIER Alain (départ 20h04), FEVRE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAHL Catherine, CHAILLON Roland, HENARD Pascaline, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYER Marie Odile.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94
Présents : ..58
Votants : ..74

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à M. Dominique BONNET (Président), REGALDI Sylvie à Valérie DEPIERRE (vice-présidente), PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, MASSON Laurence à DELBROUCQ Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LAGNIESSE Michel à TOURNEUR Eric, GIRARD Colette à ARNAUD Gérard, LETONDOR Jean Luc à ARNAUD Gérard, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, BOHEME Catherine à FORET Clément, RIGOULET Serge à Patrice VILLALONGA,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à Beaud Colette, MAIRE Serge à TOURNIER André, ROMANET Claude à HENARD Pascaline, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MOREL Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, DE BRISIS Jean,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, PERRARD Florent, JOURD'HUI André, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation faite le : 16 décembre 2020

Objet : Reculée des Planches-près-Arbois : projet 2021 et demandes de financements

Rappels

Contexte général

Fin 2018, le poids du tourisme sur le territoire Cœur du Jura représentait 8 % de l'emploi salarié privé, soit 409 emplois sur un total de 5200, en progression de 1,5 point en 10 ans contre une stabilité des autres emplois privés.

Le poids de l'économie touristique se mesure par le nombre de nuitées et par la taxe de séjour encaissée. Sur une taxe de séjour d'un montant total de 105 808 € en 2019, la seule commune des Planches-près-Arbois pèse pour 8,9 %. Jusqu'à son transfert à l'EPIC, la commune a consacré cette taxe à divers travaux d'aménagement et d'entretien en faveur de l'accueil des touristes.

Affiché le à *Janvier 2021*

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le *4 Janvier 2021*



Une enquête menée au cours de l'été 2020 permet d'établir un panier moyen à 68 €, montrant que la clientèle touristique de la destination Cœur du Jura possède un pouvoir d'achat plus important que dans le reste du territoire départemental. L'attrait principal de la destination est le côté nature, qui s'impose majoritairement auprès des personnes interrogées lors de cette enquête.

Cadre général : objectifs du projet

La sur-fréquentation du site de la reculée des Planches (1000 véhicules/jour en été), constatée depuis quelques années nécessite de concilier l'accueil des visiteurs, avec la protection de l'environnement, la sécurité et le bien-être des habitants.

Ces objectifs nécessitent de maîtriser la fréquentation et de modifier le comportement constaté notamment en période de canicule (séjour prolongé aux abords de la Cuisance, « partie de campagne »).

Les premiers leviers mis en place pour atteindre ces objectifs consistent à proposer plusieurs lieux de stationnement en amont du lieu de visite, à organiser les flux de véhicules et à promouvoir une circulation piétonne dans le village.

Propositions : première tranche 2021

La réflexion engagée depuis quelques mois conduit à proposer trois solutions complémentaires :

- Pour le visiteur familial, il est proposé un parking payant
- (hachuré en rouge sur le plan annexé). A proximité du village (500 m du cœur du village, 250 m de son entrée), accessible par un cheminement à sécuriser sur l'accotement ;
- Pour le randonneur, il est proposé une offre de stationnement à la carrière d'Arbois en surplomb de la RD 469 (hachurée en bleu sur la carte annexée), couplée à un sentier de randonnée à remettre en état ;
- Pour le visiteur souhaitant fournir un minimum d'effort physique et les camping-caristes il est demandé de privilégier un stationnement au camping d'Arbois avec une offre de navette payante, depuis Arbois, avec arrêt-minute au camping, à la cartonnerie et dépose près de l'église des Planches.

Au regard de la procédure de permis d'aménager à mettre en place dans le contexte de site classé (instruction de la DREAL et de la DRAC/Architecte des Bâtiment de France), il convient de procéder en 2 étapes, en établissant :

- Avant et au cours de l'été 2021 : les aménagements minimaux et réversibles permettant à la fois l'accueil des touristes et de pouvoir adapter le projet d'aménagement définitif ;
- Après l'été 2021 : les travaux définitifs.

Ainsi, la mise en place d'une navette et l'organisation des flux sont eux-mêmes soumis à une première phase exploratoire au cours de l'été 2021, pour une mise en œuvre élargie par la suite.

Les actions proposées pour cette phase nécessitent de prévoir en même temps les moyens adaptés en matière :



- De communication et de signalétique, permettant aux visiteurs de faciliter la compréhension et d'effectuer un choix le plus en amont possible ;
- D'interdiction, de contrôle et de sanctions (Gendarmerie) ;
- D'équipements d'accueil et de commodités ainsi que du fonctionnement associé (accueil, entretien).

Par contre, ces aménagements ne représentent qu'une première tranche de travaux, à réaliser en priorité pour l'année 2021. Ils ne suffiront pas pour optimiser l'accueil et valoriser le site.

Afin de mieux planifier les programmes d'actions pluriannuel 2022-2025, une réflexion élargie sur les étapes suivantes s'enclenchera dès début 2021 :

- 1- donner une ambition et mettre en perspective le projet en lien avec la réflexion sur le Schéma de Développement Touristique du Cœur du Jura (en cours de réflexion)
- 2- faire converger les positions des acteurs via un Comité de Pilotage réunissant élus locaux, services de l'Etat, différents acteurs concernés et compétents selon les besoins ;
- 3- ajuster et renforcer au regard du contexte, des actions déjà engagées et des ambitions données sur la base du plan de gestion de 2006.

Plan de financement prévisionnel

Il est proposé de faire appel à différents financeurs selon les différentes assiettes éligibles.

La DETR, dans sa mesure 6.2 peut financer les « aménagements des entrées de village et des centres bourgs et la sécurisation de la voirie ».

Le FNADT peut intervenir en complément des dispositifs d'Etat de droits communs (DETR, DSIL, CPER) dans le cadre de la future convention de massif du Jura qui fera référence à l'aménagement des sites touristiques sensibles afin de réguler la fréquentation et faciliter la cohabitation entre touristes et locaux. A court terme, sous réserve d'éligibilité, certaines actions pourraient également être financées via l'enveloppe du fonds de relance en faveur de la biodiversité des territoires, la prévention des risques et le renforcement de la résilience.

La Région, dans son règlement d'intervention n°95.12 peut venir en appui au développement touristique des territoires, de sites et activités touristiques notamment via le soutien aux activités de pleine nature (20% dans la limite de 20 000 €).

Le projet devrait également intéresser le Département sur l'enveloppe de Dotation de Solidarité avec les Territoires.

Le programme Leader peut finalement intervenir aussi bien sur les frais de fonctionnement que d'investissement et le montant de l'aide FEADER serait ajustée en fonction des autres aides obtenues, afin d'optimiser un financement à 80%.

A noter qu'en parallèle de ce projet, la commune des Planches-près-Arbois prévoit de son côté et sur les années 2021/2022, des aménagements sur le site de la cascade des tufs, permettant de contraindre le cheminement et l'installation des visiteurs (platelage, cordage, mobilier, aire de pique-nique).

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ VALIDE le portage en maîtrise d'ouvrage par la CCAPS du projet 2021 des Planches-près-Arbois, tel que présenté dans le plan de financement prévisionnel,
- 2/ VALIDE le niveau des dépenses à engager et de les inscrire en totalité au budget 2021 ;
- 3/ DONNE son accord pour solliciter tout financeur disposé à aider le projet et ce au meilleur taux possible ;
- 4/ SOLLICITE l'ensemble des financeurs au meilleur taux possible, à savoir :
 - L'Europe, via le programme Leader du Cœur du Jura (FEADER 19.2),
 - L'Etat, via les fonds de droits communs (DETR, DSIL, FNADT CPER) ou via le Commissariat de Massif (FNADT),
 - La Région, via son règlement d'intervention en faveur des sites touristiques ainsi que sur l'ingénierie des Contrats de territoire,
 - Le Département, via la Dotation Solidarité avec les Territoires, le PDIPR (ou autre dispositif mobilisable).
- 5/ S'ENGAGE à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les fonds sollicités ;
- 6/ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce projet.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20201222-CO144DE_2020-DE

ANNEXE 1 plan de financement prévisionnel

*en rouge : chiffrage restant à affiner pour les autres financeurs que la DETR

DEPENSES	€ HT ou TTC	RECTES	taux	enveloppe éligible	€ HT ou TTC
achat (dont notaire)	8 540,00	DETR			
bornage (géomètre)	1 505,00	(6.2 - Aménagement des entrées de village et des centres bourgs et sécurisation de la voirie)	40%	209 285,58	83 714,23
accompagnement CAUE pour consultation d'une maîtrise d'œuvre sur le plan global d'aménagement à mettre en œuvre dès 2022 pour le long terme	3 645,00				
aménagements d'urgence du parking avant été 2021 : piquets, tout-venant entrée/sortie (80 m²), busage sortie	5 630,20				
busage accotement + poteaux (devis) sur RD247	21 267,00	Département			
aménagement pérenne d'un parking paysager	129 041,20	(DSTet PDIPR à préciser)	20%	200 853,40	40 170,68
maîtrise d'œuvre préalable à l'aménagement d'un parking paysager (Tranche Ferme)	19 356,18				
sécurisation de la traversée de la RD 469	5 301,00	Région (RI développement des sites et activités touristiques)			
sécurisation Carrière Arbois (en attente consignes UD-DREAL)	15 000,00		20%	100 000,00	20 000,00
équipement dans le parking : cabane-péage et mobilier (poubelles, bancs) - chiffrage à préciser + 1 toilette sèche	30 310,00	ou éventuellement Commissariat de Massif (en attente)			
signalétique minimale : 3 fléchages rando/PDIPR; 1 panneau routier (interdiction sauf ayant droit); 4 panneaux directionnels "parking payants" et 1 panneau localisation "parking payant"; 3 grands panneaux touristiques Informatifs (Arbois, Carrière, Parking entrée village); chiffrage à préciser	15 000,00	Région (Ingénierie Contrat de Territoire)	50%	18 600,00	9 300,00
sous-total INVESTISSEMENT € HT	254 595,58				
Adhésion CAUE	300				
navette / phase expérimentale été 2021 (sur 3 semaines 20 juillet au 15 août)	7 000,00				
communication chiffrage à préciser	5 000,00	Leader (F1 : pôles structurants)	33%	325 994,58	107 610,75
médiation avec la population : convention CFPPA + prestation externe	6 000,00				
embauche job été : 2280 € brut x 3 ETP x 2 mois	17 100,00				
location toilettes séparative année 2021 (devis lovely toilettes, retirer 900€ si terrassement fait pour le conserver)	4 605,00				
entretien toilettes, poubelles et débroussaillage, élagage	6 000,00	Auto-financement	20%	325 994,58	65 198,92
Ingénierie 2021 dédiée au projet (0,4 ETP + 15% forfaitaire de frais annexes + 600€ de frais de déplacements)	25 394,00				
sous-total FONCTIONNEMENT € TTC	71 399,00				
TOTAL	325 994,58	TOTAL			325 994,58

ANNEXE 2 : support graphique, implantation des parking et flux



Légende

Localisation du parking

Aire de stationnement possible sur la carrière

Chemin à aménager pour les piétons

En agglomération

Hors agglomération

Chemin de randonnées

Chemin menant à la carrière

Tracé prospectif

Chemin rejoignant le GR59

Situation aux Planches-près-Arbois

Distance entre le parking (1) et les cascades : 1,34 km
Distance entre la carrière et les cascades : 2,07 km

Chemin à aménager pour les piétons
- Distance hors agglomération : 320,6 m
- Distance en agglomération : 219,9 m

Chemin menant à la carrière :

De A à B :
Longueur : 292,732 m
Dénivelé : 198 m

De B à C :
Longueur : 196,22 m
Dénivelé : enclit -20 m

De B à D :
Longueur : 396,301 m
Dénivelé : 78 m

Cartographie :
Charly Philé -- CCAPS, décembre 2020

Source :
CCAPS, 2020